



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 10936

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la complète rénovation de la maison d'arrêt d'Amiens. Ceci fait suite au reportage diffusé par M 6. Aucune confirmation ne lui a été apportée par les services de l'administration pénitentiaire, pas plus que par les syndicats. Ses nombreuses alertes consécutives à chacune de ses visites inopinées relataient la vétusté et la surcharge de cet établissement. Il lui demande de lui préciser le détail des travaux programmés ainsi que la date prévue pour le début desdits travaux. D'autre part, il souhaite savoir ce qu'elle envisage pour permettre de décharger l'établissement pouvant accueillir 312 détenus et en recevant en moyenne 550, dégradant de ce fait les conditions de travail et de sécurité des 180 salariés.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'attention qu'elle porte à la situation des établissements pénitentiaires et notamment à celle de la maison d'arrêt d'Amiens. La direction de l'administration pénitentiaire a engagé un vaste programme de maintenance et d'entretien dans cet établissement. La rénovation du service médico-psychologique régional s'est achevée et a nécessité un investissement de 192 000 euros. En 2008, un budget de 404 000 euros pour travaux de rénovation et de maintenance a été alloué à la maison d'arrêt d'Amiens. 162 700 euros seront consacrés pour la mise en conformité électrique et 200 000 euros à la reconfiguration complète des cours de promenade. Elles seront subdivisées pour permettre des sorties plus longues, garantir la protection des publics les plus vulnérables, le système de surveillance (échauguette et vidéo) sera revu. Ce programme se poursuivra en 2009 pour un montant global de 2 700 000 euros. Il n'a pas été prévu, dans le cadre du programme 13200 mis en place, de construire un nouvel établissement dans le département de la Somme. L'amélioration de la situation des détenus consiste à développer les aménagements de peines et les alternatives à l'incarcération. Au 1er octobre 2008, 5 636 personnes dont 3 041 placements sous surveillance électronique en bénéficiaient, soit une progression de plus de 27 % en douze mois. Sur la maison d'arrêt d'Amiens à la même date, 102 personnes bénéficiaient d'aménagements de peines dont 53 placements sous surveillance électronique.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10936

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7200

Réponse publiée le : 25 novembre 2008, page 10233